



# PROJET PEDAGOGIQUE

## ACCEUIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

EYJEAUX

2021-2022

# INTRODUCTION

Depuis le début des années 2000, la commune d'Eyjeaux se développe, enregistre une population grandissante. L'estimation de l'INSEE au 1er janvier 2019 annonce 1 325 habitants pour une superficie de 24.2 km<sup>2</sup> et l'école communale recense une moyenne de 165 enfants, effectifs stables depuis quelques années déjà. Ces chiffres indiquent que la population est relativement jeune, ce qui induit de produire un service public en conséquence (structure des bâtiments de l'école, cantine, garderie....)

Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre l'équipe, les intervenants, les enfants, les agents de la collectivité...Il permet de donner un sens aux activités qui sont proposées. C'est en fonction des intentions politiques des élus et du PEDT qu'il est élaboré.

Ce document n'est pas exhaustif, il sera retravaillé tous les ans avec les équipes d'animation et sera si besoin réajusté en cours d'année, car il existe en fonction du public accueilli mais aussi des personnes qui le font vivre.

Tous les animateurs viennent d'horizons différents. Ils ont des cultures, des conceptions de l'animation, des expériences, des savoir-être et des savoir-faire différents. Toutes ces différences sont une force qu'il suffit d'exploiter afin de répondre aux besoins et aux attentes des enfants.

# DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL

- ❖ **Type** : Accueil de Loisirs Périscolaire
  
- ❖ **Organisateur** : Mairie d'Eyjeaux  
7 place de l'église  
87220 EYJEAUX  
05 55 00 27 81
  
- ❖ **Responsables** : Adjointe au Maire service enfance-jeunesse - CHEPTOU Véronique  
Directeur de l'accueil - GUY Florian
  
- ❖ **Public accueilli** : Les enfants de 2 ans et 8 mois à 12 ans scolarisés au groupe scolaire  
Capacité d'accueil : 80 places
  
- ❖ **Implantation** : Groupe scolaire Simone VEIL  
6-8 rue des écoles  
87220 EYJEAUX  
05 55 00 20 03 - 06 13 10 01 44  
Mail : alsh.eyjeaux@outlook.fr
  
- ❖ **Fonctionnement** : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h50 et de 15h45  
à 18h30 en période scolaire
  
- ❖ **Numéro de déclaration à la D.D.C.S** : 0870296AP000120-E01

# AXES DU PROJET EDUCATIF

La finalité de l'accueil de enfants organisé par la municipalité d'Eyjeaux est d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs en lien avec la famille, l'école et les espaces d'accueil périscolaire. Il favorise le lien intergénérationnel et renforce les contacts avec les associations du village.

En voici les grands axes :

- ❖ Renforcer la qualité des activités - les enfants doivent y trouver du sens,
- ❖ Rester proche du tissu associatif local et des personnes ressources de notre territoire,
- ❖ Harmoniser le projet d'école et le PEDT (Projet Educatif de Développement du Territoire),
- ❖ Rendre cohérente la journée à l'école de l'enfant (règles communes),
- ❖ Poursuivre des activités pour développer le plaisir de la lecture,
- ❖ Développer des parcours découverte et des parcours d'apprentissage,
- ❖ Penser le lien intergénérationnel,
- ❖ Rendre les enfants acteurs de leur territoire et de leur école. Aimer leur école,
- ❖ Permettre à tous les enfants qui le souhaitent de participer aux TAP,
- ❖ Renforcer le lien avec les parents et développer la communication.

# LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES

Afin de garantir un accueil sécurisant et de qualité pour l'ensemble des mineurs accueillis, des objectifs pédagogiques généraux et opérationnels ont été définis. Ils découlent du PEDT adopté le 15 juin 2021 et sont déclinés ci-après :

- ❖ Favoriser l'accueil et l'intégration des enfants dans une organisation collective
  - Mettre en place un accueil de qualité tant au niveau des familles que des enfants et une communication efficace
  - Adapter et aménager les espaces destinés aux enfants
  
- ❖ Garantir la sécurité physique, morale et sanitaire des enfants accueillis
  - Respecter le rythme des enfants en fonction des activités proposées et du moment
  - Maîtriser la réglementation en vigueur
  - Adapter le niveau de l'activité au niveau de pratique des enfants et aux locaux disponibles
  - Proposer des règles de vie adaptées au contexte de chaque activité
  
- ❖ Développer des savoirs, savoirs faire et savoirs être
  - Découvrir et maîtriser le contexte et l'objectif de l'activité
  - Enrichir ses capacités physiques, motrices ou intellectuelles
  - Développer la notion de groupe au travers du type d'activité proposé
  - Développer de nouveaux savoirs au travers de la diversité des activités proposées

- ❖ Favoriser la découverte et l'expérimentation au travers des activités proposées
  - Proposer une offre diversifiée d'activités (rassemblées autour de grands thèmes : culturels, sportifs, ludiques, artistiques...)
  - Développer des projets d'activités adaptés au public
  - Permettre à l'enfant d'avoir le choix dans le type d'activités proposées
  - Laisser l'enfant évoluer à son rythme au sein de l'activité, lui permettre ainsi de s'approprier les aspects fondamentaux de l'activité
  - Adapter et alterner les méthodes pédagogiques
  - Etablir des liens intergénérationnels
  
- ❖ Favoriser la mise en place des notions de citoyenneté et de respect
  - Permettre à l'enfant d'avoir le choix
  - Proposer et mettre en place une évaluation de l'activité
  - Mettre en place des règles de vie adaptées et permettant à chaque individu de s'épanouir au sein des activités proposées
  - Evaluer les projets / activités proposées avec les enfants.
  - Proposer aux enfants d'effectuer des bilans quotidiens par le biais d'outil d'évaluation ludiques et adaptés
  - Initier aux notions de mixité et d'égalité dans les activités
  - Eveiller les enfants à la socialisation
  - Proposer des activités en relations avec la citoyenneté
  
- ❖ Permettre à l'enfant de s'inscrire dans un parcours éducatif
  - Permettre à l'enfant de trouver du sens dans les activités et une relation avec son vécu scolaire et extrascolaire
  - Compléter ou développer ses savoirs, savoirs être, savoirs faire et en cohérence avec les contenus de l'éducation nationale
  - Initier de nouvelles pratiques sociales, culturelles, sportives ou ludiques, autre que celles vécues dans le cadre personnel ou scolaire
  - Permettre à l'enfant d'exprimer des choix

# LE FONCTIONNEMENT

## ➤ L'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est tenue d'observer une discrétion absolue en ce qui concerne les données confidentielles des enfants et de leurs familles et dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre des activités professionnelles à l'ALSH.

## Equipe de direction :

Elle est composée d'une personne : Florian GUY, adjoint d'animation : BPJEPS

Ses missions sont avant tout :

-Rédaction du projet pédagogique : il rédige le projet pédagogique, le soumet aux élus pour validation. Il est garant de sa mise en œuvre et de l'application du règlement intérieur. Il participe à l'élaboration du PEDT et à sa rédaction.

-Coordination et animation de l'ensemble du personnel de l'ALSH : il assure le bon fonctionnement du service, prévoit les emplois du temps des animateurs et des remplacements ainsi que la programmation calendaire des activités

-Gestion administrative de l'accueil périscolaire du matin et du soir (gestion de la boîte mail du service, gestion des inscriptions au service et transmission au secrétariat de mairie, rédactions de conventions, toute tâche administrative liée à la mission...) - Suivi du budget alloué aux activités périscolaires.

-Gestion organisationnelle : il a la charge de la prise de contact avec les intervenants et des déclarations auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagements et aux Sports) .

- Relation avec l'ALSH de Boisseuil dans le cadre de la convention établie entre les deux communes et gestion des emplois du temps des personnels mise à disposition.

-Animation des temps d'accueil du matin et du soir

-Animation ponctuelle des Temps d'Activités Périscolaires.

## Equipe animation

Elle est composée dans le respect des normes d'encadrement fixées par le décret ministériel pour l'ALSH avec dérogation (1 animateur pour 18 enfants pour les + de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants pour les - de 6 ans).

L'équipe d'encadrement est composée de personnels qualifiés : BAFA, ATSEM, CAP petite enfance, de personnes non qualifiés (dans le respect des quotas d'encadrement) et ponctuellement d'intervenants rémunérés et de personnes bénévoles venant animer une activité dans le cadre des TAP.

Leurs missions :

- Accompagner l'enfant dans l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Avoir un rôle de médiateur pour faire aboutir les conflits.
- Instaurer le calme et le respect des locaux, personnels et matériels.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
- Instaurer un climat de confiance avec les familles et les enfants.
- Participer aux activités en tant qu'initiateur, acteur, conseiller et intégrateur dans le groupe.
- Proposer des activités diversifiées et en réponse aux attentes des enfants.
- Ne pas hésiter à aller au-devant des parents, faire un retour sur la journée de l'enfant, au moins avec les plus petits, sollicitant l'avis des parents.
- Se respecter au sein de l'équipe et respecter le travail des autres.

La mission de l'ensemble des acteurs pédagogiques recrutés dans le cadre des ALSH est de garantir le respect des objectifs généraux et de la sécurité des mineurs accueillis sur ce temps.

### ➤ Les différents temps d'accueil

La qualité d'accueil pour l'enfant et les parents est importante sur cette période. En effet, ce temps doit lui permettre de se rassurer, de se détendre, de jouer, de prendre son temps dans un espace sécurisé où l'adulte est un repère et le garant de son bien-être.

Le personnel encadrant s'adapte aux besoins de l'enfant et **est en capacité de lui proposer des activités. Son rôle ne relève pas uniquement de la surveillance.**

Les activités proposées aux enfants, prendront en compte leur âge, leur disponibilité, leur envie, l'accord des parents (pour les activités nécessitant un déplacement ou un horaire à respecter).

Accueil du Matin (7h00-8h50) :

De 7h00 à 7h30 : 1 animateur accueille tous les enfants de la petite garderie. Les effectifs sont faibles - autour de 5 enfants.

A 7h30 : arrivé d'un 2<sup>e</sup> animateur et décroisement des +6ans au préfabriqué

A 7h45 : arrivé d'un animateur chez les -6ans et un animateur chez les +6ans

Jusqu'à 8h50 : activité libre et/ou animation en intérieur ou extérieur (dans la cour de l'école).

Le personnel privilégie la qualité de l'accueil, c'est un réveil en douceur. L'animateur (trice) aide l'enfant à commencer sa journée, il prend le temps de discuter avec l'enfant s'il le souhaite

Des activités seront proposées régulièrement (**au moins 1 fois par semaine**) au libre choix de l'enfant : divers concours (dessins, jeux de société ...), création de bracelet, jeux de construction, décoration des salles, ....

#### Accueil du soir (15h45-18h30) :

Comme le matin, c'est un moment qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant, telles que la fatigue et la faim. Par conséquent, un temps pour le goûter est prévu et fourni par les parents.

#### La séquence d'accueil se décompose en plusieurs parties :

##### Accueil classique :

De 15h45 à 16h00 : les enfants sortant de leurs classes se dirigent vers leurs lieux respectifs (bus, accueil soir, portail). Pendant ce temps-là, les animateurs surveillent les enfants pendant leur récréation.

A 15h55 : la cloche sonne afin que les enfants du bus et ceux de l'accueil se regroupent dans leur endroit dédié. Pour le bus, c'est le côté du petit portail de la cour et pour les enfants de -6ans =, c'est au niveau du petit muret ou directement dans l'accueil et pour les +6ans, c'est sous le grand préau de la cour.

A 16h : départ des bus

De 16h à 16h30 : l'appel des enfants s'effectue et ils prennent le goûter par groupe de classe

De 16h30 à 18h30 : départ échelonné / activité libre

##### Les ateliers « TAP » :

De 15h45 à 16h00 : goûter

De 16h à 17h ou 17h à 18h : activités périscolaires sur inscription

Les enfants sont répartis en quatre groupes comme suit : les PS-MS (à partir de janvier) / GS-CP / CE1-CE2 / CM1-CM2.

Trois critères définissent les activités :

- Les activités proposées aux enfants sont basées sur de la découverte et de l'initiation, l'objectif visé est l'éveil de l'enfant à une nouvelle activité. Cette découverte peut leur donner envie d'aller plus loin dans la découverte de ces activités.
- L'inscription est laissée au libre choix des parents
- Tout au long de l'année, les activités et ateliers sont proposés et encadrés par les personnels de l'accueil de loisirs, des bénévoles, des intervenants indépendants, des intervenants salariés ou des associations locales ou départementales,

Les activités proposées par tous les intervenants cités ci-dessus sont les suivantes :

- Activités sportives : Les enfants se verront proposer des initiations sportives, des jeux de cours, des jeux de ballons...
- Expression corporelle : Eveil à la danse, Hip-hop, théâtre...
- Activités manuelles, créatives ou artistique : Différentes petites activités seront proposées en alliant la découverte de matériaux en alliant la diversité de propositions (la broderie, couture, custom d'objets, origami, objet en laine...)
- Activités de détente : histoires racontées, yoga, relaxation, massages....

Chaque activité mise en place devra nécessairement être ludique afin de donner l'envie aux enfants.

Sur ce temps d'accueil classique, les enfants ont aussi le droit de « ne rien faire » cependant ils ne doivent être laissés isolés sans leur prêter attention ; ce sont des temps où chacun peut se ressourcer, jouer librement, s'amuser seul, s'ennuyer ou encore choisir de jouer avec un adulte.

Sur les temps d'ateliers, les enfants perturbateurs et qui n'ont plus ou pas l'envie peuvent se faire désinscrire de celui-ci afin que le reste du groupe puisse profiter au mieux de l'activité.

Lieux d'activités

L'accueil de loisirs périscolaire d'Eyjeaux est organisé au sein du groupe scolaire Simone Veil d'Eyjeaux dans les locaux communaux dédiés aux services périscolaires comme suit :

- Une salle 45m<sup>2</sup> en rez de chaussée est dédiée à l'accueil de enfants de - de 6 ans avec un bloc WC commun à l'école. Sa capacité d'accueil est évaluée à 30 enfants.
- Une salle de 80 m<sup>2</sup> est dédiée à l'accueil des enfants de + de 6 ans. Sa capacité d'accueil est évaluée à 50 enfants. Une entrée séparée de la salle permet d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Cette entrée est très utile pour la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires. Elle comprend également un espace dédiée aux activités périscolaires et le bureau du Directeur.

S'ajoutent aux locaux propres à l'ALSH, des espaces partagés avec les enseignants ou la municipalité :

- une cour extérieure clôturée dans l'enceinte de l'école
- une salle polyvalente (salle des fêtes et Dojo)
- un stade de foot
- un terrain multisport
- des petites salles annexes dans l'école
- des petites salles annexes à proximité de la mairie

### ➤ **Les Inscriptions**

Une inscription aux services communaux est obligatoire. Elle est remise aux parents avant chaque année scolaire, doit être remplie et remise en mairie avant la rentrée scolaire. Également avant chaque période, chaque famille reçoit un document lui demandant de préciser les jours de présence de son enfant à l'ALSH matin et soir. Un enfant inscrit à l'ALSH pourra également s'inscrire aux TAP grâce aux documents d'inscription reçus avant chaque nouvelle période. Ces documents préciseront l'intitulé de l'activité, le nom de l'intervenant, les dates et horaires. Les documents sont envoyés par mail aux familles deux semaines avant la fin de la période scolaire. Les parents répondent par mail ou en déposant leurs documents dans la boîte aux lettres de l'ALSH. Une confirmation ou non des demandes des parents est systématiquement faite par le directeur de l'ALSH. Il est possible d'annuler son inscription aux TAP ou sa demande de présence à l'ALSH en allant rencontrer le directeur, en envoyant un mail de l'ALSH ou par téléphone.

## ➤ Sécurité incendie

Un exercice d'évacuation peut être effectué à tout moment. Les consignes en cas d'incendie et d'intrusion sont affichées à l'entrée de l'accueil et connues de tous les animateurs de la structure.

Une formation PS1 est prévue prochainement pour les personnels communaux et les personnels enseignants, il sera suivi d'un exercice à l'accueil périscolaire.

## ➤ Suivi sanitaire / infirmerie

A l'inscription des enfants, les parents fournissent les informations relatives :

- Aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications
- Aux antécédents médicaux ou chirurgicaux
- Aux pathologies chroniques en cours
- Aux allergies alimentaires et/ou médicamenteuses
- Aux traitements en cours avec leurs ordonnances originales
- Aux PAI (Plan d'Accueil Individualisé). Il est demandé aux familles de fournir le PAI de leur enfant. Une copie est conservée dans les locaux de l'ALSH et les personnels en charge des enfants ayant un PAI informés de son contenu.
- Aucun traitement ne sera administré sans ordonnance

L'accueil de loisirs est équipé d'une armoire où se trouve une pharmacie mais également des trousse mobiles se trouvant dans les salles d'accueil.

Le directeur et plusieurs animateurs sont titulaires du P.S.C.1 -

Le personnel référent veille à :

- Identifier les enfants qui doivent suivre un traitement médical. Si le traitement nécessite que l'enfant en dispose en permanence, le donner à l'animateur référent. (Ex : Ventoline pour crise d'asthme)
- L'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses et autres (ex : latex, pollen, soleil...)
- S'assurer que le traitement est bien suivi

- Conserver les médicaments et tout produit pharmaceutique, s'il y a, dans l'armoire à pharmacie sous clé.
- Tenir le registre dans lequel sont reportés tous les soins donnés
- Tenir à jour les trousseaux de premiers secours
- Veiller à ce qu'une bonne hygiène règne par un lavage de mains après activité salissante, un passage aux toilettes

## EVALUATION

### ➤ **Projet**

La finalité sera de vérifier si les objectifs sont atteints ou de mettre en évidence les écarts entre le projet initial et le projet réalisé.

L'évaluation d'un projet permet de tirer des leçons des succès et des échecs pour l'avenir.

### ➤ **Activités**

#### *Après des enfants*

Par une écoute et l'observation des enfants chaque jour : sont-ils impliqués, quels sont leurs besoins ?

Par le bilan des animations vécues le jour même

Par l'évaluation et la réécriture du PEDT tous les trois ans.

#### *Après des animateurs et intervenants*

Pendant les réunions de mise au point et de fonctionnement entre animateurs et en fonction des besoins constatés, les animateurs améliorent, ajustent, et/ou adaptent les activités et le fonctionnement des temps de garderie. Certains de ces changements ne sont effectifs qu'après validation des élus.

Pour les ateliers, le classeur de l'animateur où se trouve une fiche bilan (remis en début de période) permet d'évaluer les séances au jour le jour pour faire un bilan en fin d'année scolaire. Cela permet de voir pour l'année suivante quelles sont les actions à reconduire ou pas.

Pour le temps d'accueil périscolaire, des réunions dans l'année permettront de suivre l'avancement du fonctionnement et du projet.

Ces temps d'échanges sont nécessaires pour clarifier les règles et le bon fonctionnement.

### ➤ **Fonctionnement du groupe**

Chaque membre de l'équipe trouve-t-il sa place ?

Les responsabilités ont-elles été bien assumées par chacun ?

S'il y a eu des conflits internes, comment se sont-ils résolus ?

Peut-on tirer des leçons de l'organisation du groupe ? (Nombre enfants, nombre d'animateurs)

A-t-on tenu compte des demandes des enfants lors des bilans ?